

Projet d'établissement

Ce projet d'établissement exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre pouvoir organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaire par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent donc dans le cadre du décret « missions » du 24 juillet 1977 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, « mission de l'école chrétienne », ainsi que des projets pédagogiques de la FEDEFOC et de la FESEC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une Œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, directions, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet: sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en Œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétole : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans ce projet d'établissement.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en Œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet

ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins en devons-nous identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régularisation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.